



Résiliation contrat école à distance

Par **JustBeri**, le **23/05/2018** à **09:22**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante au sein de l'école ESECAD, école à distance qui ne m'apporte absolument rien et ce depuis juillet 2017. Je souhaiterais arrêter ma formation, sachant qu'ils me prélèvent de l'argent pour un suivi de la part des professeurs qui est inexistant, une aide de l'école qui laisse très dubitatif et excepté leurs cours en ligne ou sur papier qu'ils ont envoyé au début de cursus scolaire, rien ne prépare réellement à mon BTS. J'ai donc souhaité me réorienter pour l'année 2018/2019 et je compte rejoindre une vraie école. Mais en contactant par mail l'école, ils m'ont dit qu'il était impossible de mettre fin à mon contrat et que j'étais dans l'obligation de payer tout jusqu'au moindre centime et ce jusqu'à la fin de la durée prévu.

Pourriez vous m'aider, s'il vous plaît ? Merci.

Par **Tisuisse**, le **23/05/2018** à **10:30**

Bonjour,

Les conditions de résiliation de votre contrat, au delà de 3 mois, doivent être mentionnées dans votre contrat. Que disent ces clauses ?